Roubaix : libération d'un homme qui avait agressé une octogénaire avec un cutter

05/08/2010 à 10h51

Mardi, les juges de l'audience des comparutions immédiates ont décidé de remettre en liberté un homme qui avait gratuitement agressé au cutter une octogénaire. L'agresseur avait été placé d'office en hôpital psychiatrique.

" J'avais mal dormi, j'étais énervé parce que le bus n'arrivait pas " (Christian B., 57 ans, l'agresseur)

Le 26 juin, Aline X., une élégante vieille dame de 85 ans, attend le bus avenue Salengro à Roubaix). Il est 16 heures. Soudain, un homme surgit derrière elle et lui entaille la gorge avec un cutter. L'agresseur est interpellé. Aline X., elle, est transportée aux urgences. Elle y est opérée avec succès. Les enquêteurs comprennent que l'auteur de ce geste fou a un problème de santé mentale.

Après examen d'un psychiatre, l'homme est placé d'office en hôpital psychiatrique. Samedi, à sa sortie, Christian B. se retrouve en garde à vue. La justice décide de le juger immédiatement. Manifestement, ce n'est pas la bonne option. Me Aurélien Blat ne se gêne pas pour le dire. Il réclame le renvoi et une expertise psychiatrique.

Naturellement, le procureur Arnaud Marie n'a pas la même lecture. «*La facilité avec laquelle il est passé à l'acte est très inquiétante. Le mandat de dépôt s'impose.*» Cela n'a donc pas été la décision du tribunal. «*Je suis scandalisée*», dénonce Me Alexia Navarro, partie civile pour la victime. «*Cette décision engage naturellement la responsabilité des juges s'il devait se passer à nouveau quelque chose…*»

La Voix du Nord